

UNE ŒUVRE NATIONALE

L'Eminentissime Cardinal Archevêque de Québec, en promulguant, dans un mandement du six novembre dernier, le décret en vertu duquel Mgr de Laval est déclaré Vénéralde, y a joint une circulaire adressée à son clergé.

Dans cette lettre Son Eminence démontre d'abord l'importance d'un pareil événement pour l'Eglise du Canada, puis elle insiste tout particulièrement sur la nécessité de venir en aide au Séminaire de Québec, dans l'œuvre de construction de la nouvelle chapelle destinée à abriter les restes mortels du Vénéralde, serviteur de Dieu. Voici comment elle s'exprime :

“ J'ai été heureux de la pensée que mon clergé a eue d'ériger à côté du tombeau du Vénéralde François de Laval dans la chapelle du Séminaire qu'il a fondé, un autel qui sera un monument perpétuel de sa piété filiale envers ce grand évêque. C'est mon clergé lui-même qui m'a donné l'idée de recommander pendant la retraite ecclésiastique de venir en aide au Séminaire pour la construction et la décoration de la chapelle. Tout le diocèse, je puis dire le pays entier, est intéressé à ce que cette chapelle soit belle et riche et qu'elle manifeste notre reconnaissance envers le fondateur de l'Eglise du Canada et le plus insigne bienfaiteur de notre patrie.”

“ Le Séminaire de Québec, comme vous avez pu le constater, s'est déjà imposé pour cet objet une dépense considérable. Sans cette circonstance, qu'il est le possesseur et le gardien des restes de Mgr de Laval, il aurait reculé devant cette dépense, attendu la grandeur et la multiplicité des œuvres qu'il a à accomplir. Sans doute Mgr de Laval est son fondateur, mais comme je viens de vous le rappeler, il est en même temps le premier évêque de Québec et le fondateur de l'Eglise du Canada. A ces deux titres, non seulement le clergé, mais tous les fidèles devront être heureux de contribuer à bâtir et à embellir le temple qui lui sert de tombeau, surtout lorsque nous avons l'espérance bien fondée qu'un jour l'Eglise placera ses restes sur les autels.”

Ces paroles si autorisées de notre premier Pasteur se recommandent d'elles-mêmes à l'attention de tous, des laïques comme des prêtres, des catholiques de ce diocèse et aussi de toute la Province. En effet, à notre avis, — et nous croyons être dans le vrai, — l'œuvre dont il s'agit ne doit pas être considérée comme purement locale ou exclusivement propre à une institution, mais plutôt comme une œuvre d'un caractère public, général et national.